

Rencontre DELEVOYE concernant la réforme universelle des retraites par points : Déclaration CGT

Madame la Ministre, Monsieur le Haut-Commissaire aux retraites, Mesdames et Messieurs les membres du CTM,

Si les syndicats CGT du Ministère de la Justice ont fait le choix de participer à cette réunion dite d'information sur la réforme des retraites, ce n'est certainement pas pour servir d'alibi à la mise en place de cette réforme mais bel et bien pour réaffirmer devant vous leur totale opposition à ce projet de réforme universel par points.

La CGT vous rappelle, Madame la Ministre, Monsieur le Haut-Commissaire aux retraites, que la retraite étant le reflet de la vie active, la priorité est de s'attaquer aux inégalités. Les réponses que vous apportez à ces situations ne sont pas appropriées à ces enjeux. Pire, les réformes que vous engagez ne font qu'aggraver cette situation.

La CGT n'est pas contre une réforme des retraites et a ses propres propositions en la matière et vous les connaissez. En tout premier lieu, le niveau de retraite est forcément lié au niveau de rémunération. Qui dit salaire trop bas, dit forcément pension trop basse. Le gel de la valeur du point d'indice depuis de trop nombreuses années doit cesser. On vous rappelle que la perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires ne cesse de s'accroître.

Concernant votre projet de réforme, celui-ci vise à nous faire travailler plus longtemps, avec une pension aléatoire en fonction d'une valeur de point fluctuante. Votre projet vise également à faire baisser drastiquement le niveau de pension aussi bien dans le public que dans le privé. Comment pourriez-vous nous affirmer le contraire en voulant effectuer un calcul de pension sur toute la carrière au lieu des six derniers mois dans le public et les 25 meilleures années dans le privé ?

Votre stratégie nauséabonde, maintes fois utilisées par vos prédécesseurs, visant à opposer les salariés entre eux, stigmatisant les professions soi-disant nanties par leur système de retraite actuel, est méprisable. La CGT exige non seulement le maintien des 42 régimes spéciaux existants, mais leur amélioration.

Faire de la fin de ces régimes un enjeu central de la réforme sous prétexte de plus d'égalité pour tous est un leurre. Vous voulez surtout tirer les droits de tous vers le bas ! À la CGT, nous exigeons l'harmonisation des droits les plus favorables aux salariés.

Pour en venir aux personnels du Ministère de la Justice, et plus particulièrement ceux ayant actuellement le cadre actif et la bonification du cinquième, c'est-à-dire le personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire, de nombreuses interrogations subsistent et viendront impacter une nouvelle fois les surveillants. Les réformes précédentes ont déjà eu leurs effets néfastes sur ces métiers reconnus pourtant pénibles. Les personnels de surveillance sont obligés de prendre leur retraite de plus en plus tard, la moyenne étant actuellement de 56 ans pour un âge d'ouverture du droit à 52 ans. Non pas parce qu'ils se complaisent à continuer à travailler dans des conditions désastreuses avec des rythmes de travail déments, mais bel et bien parce que le niveau de pension est tellement faible qu'ils se voient obligés de prolonger leur activité pour tenter d'arriver à un niveau de pension décent !

Madame la Ministre, Monsieur le Haut-Commissaire, les syndicats CGT du Ministère de la Justice espèrent que vous entendrez notre message et s'il vous plaît, épargnez-nous votre laïus sur le fait que nous n'aurions pas compris cette réforme que vous nous présentez et qu'il s'agirait d'un problème de pédagogie !

La CGT a très bien compris que le seul objectif de cette réforme est d'obliger les salariés, du public comme du privé, à travailler plus longtemps pour toucher moins de pension.

Si ce n'est pas dans ces réunions de salon que vous comprendrez que cette réforme, à la CGT, nous n'en voulons pas, alors ce sera dans la rue à travers des mobilisations et des grèves massives.

A ce sujet, nous donnons rendez-vous dans les mobilisations à tous les salariés du Ministère de la Justice le 05 décembre 2019 et après.....

Montreuil, le 12 novembre 2019.

A Paris, le 12 novembre 2019.